REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Conseil interprofessionnel pour la formation
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, 7 février 2022

Rapport d'activité législature 2018-2023
3ème année
(1er décembre 2020 – 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, le groupe a tenu deux séances plénières le 28 janvier et le 4 novembre 2021. La troisième séance prévue le 17 juin 2021 s'est tenue par voie de circulation, le quorum des participants n'ayant pas été atteint. Les documents de séance ont été transmis aux participants.

Lors de ces séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- Résultats de l'étude du SRED "L'école à distance dans les dispositifs genevois de pré-qualification";
- Premier bilan de la rentrée différée 2020 et perspectives pour les jeunes suivis par CAP Formations;
- Projet de capsules d'immersion préprofessionnelles – collaboration avec la FER Genève débouchant sur des stages d'immersion en entreprise;
- Présentation des indicateurs du décrochage scolaire, édition 2021 et évolutions envisagées;
- Point de situation du dispositif CAP Formations;
- Rapport final du groupe concertation EQIP – FO18;
- Point de situation collaboration avec les dispositifs des partenaires externes;
- Premier bilan après 18 mois du projet pilote d'allocation de préformation Hospice général-CAP Formations.

L'Observatoire du décrochage scolaire, collectif de travail et d'échange composé de représentants du Service de la recherche en éducation (SRED), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la Direction générale du secondaire II (DGESII) et de la direction du CIF a poursuivi ses travaux en vue de la publication de la quatrième édition des indicateurs du décrochage de la formation à Genève par le SRED (année scolaire 2019-2020).

https://www.ge.ch/document/indicateurs-du-decrochage-formation

Le groupe de concertation EQIP FO18, espace de dialogue et de concertation entre les dispositifs de prise en charge des jeunes en rupture de formation, le DIP et CAP Formations, s'est réuni à 3 reprises pendant la période susmentionnée. Le groupe a achevé ses travaux en avril 2021 et transmis son rapport final à la commission EQIP qui l'a validé par voie de circulation. Les échanges et coordination avec les dispositifs externes se poursuivront notamment au sein de l'association paritaire Association pour la reconnaissance de la formation préqualifiante (ARFOP), ainsi qu'au sein de la commission EQIP.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 2'551.25

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.

Margarita Castro
Présidente du groupe